



ESPACES ET SERVICES : MODALITES DE PARTICIPATION JAMU 2025

ESPACE :

Mise à disposition d'un espace de 9 m2 Dimensions : 3 m X 3 m.	2 112€ TTC	(1 760€ HT)
Mise à disposition d'un espace de 12 m2 Dimensions : 4 m X 3 m. Inclus un encart* 10 cm X 21 cm dans le programme	2 328 € TTC	(1 940€ HT)
Mise à disposition d'un espace de 18 m2 Dimensions : 3 m X 6 m. Inclus un encart* 10 cm X 21 cm dans le programme	2 976€ TTC	(2 480€ HT)

SERVICES COMPLEMENTAIRES :

CHOIX : **456 € TTC** (**380 € HT**)
Choix préférentiel de l'espace d'exposition

LISTE : **1 920 € TTC** (**1 600 € HT**)
Remise de la liste des participants (soumise à l'accord préalable des congressistes)

DOCUMENT : **480 € TTC** (**400 € HT**)
Insertion dans les sacs remis aux congressistes d'un document ou objet fourni par votre société

ENCART NEWSLETTER : **1 176 € TTC** (**980 € HT**)
L'IRESU envoie à la suite de ces JAMU une Newsletter à plus de 3 000 médecins et infirmier(e)s de santé au travail par courriel. Insertion d'un encart publicitaire dans la Newsletter post JAMU.
Format de l'encart : H 10 cm x L 21 cm.

PLATEAU REPAS : **30 € TTC** (**25 € HT**)
Un plateau repas vous sera déposé à votre stand (Le plateau repas)

Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

Association selon la loi de 1901 Siège social : 3 sente Saintié 92410 Ville d'Avray

Numéro de SIRET : 34968779800018 - Organisme de formation déclaré sous le numéro 119 202 310 92, enregistré auprès des OPCA

Correspondance : IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond Poincaré 104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

Tél : 01 84 19 28 75 / Fax 01 47 10 70 07

Email: info@iresu.fr site web : www.iresu.fr

L'IRESU, organisateur des JAMU, est dénommé ici « l'organisateur ».

Les services sont pris en compte selon la date de réception de l'engagement de réservation accompagné du règlement.

CHOIX : A défaut du service CHOIX retenu, l'emplacement de l'espace est attribué par l'organisateur. Le service CHOIX quand il est retenu permet à votre société de choisir l'emplacement au sein de l'exposition sur la base du premier arrivé premier servi.

ESPACE :

- L'espace de 9 m² est livré avec 2 ou 3 cloisons, 1 triple spot de lumière, alimentation électrique 300 W maximum, accès WIFI public (débit non garanti), 1 chaussette de signalisation, 1 table, 2 chaises. 2 badges d'accès à toutes les zones hors ateliers.
- L'espace de 12 m² est livré avec 3 cloisons, 1 triple spot de lumière, alimentation électrique 300 W maximum, accès WIFI public (débit non garanti), 1 chaussette de signalisation, 1 table, 2 chaises. 2 badges d'accès à toutes les zones hors ateliers.
- L'espace de 18 m² est livré avec 1, 2 ou 3 cloisons ou cloison partiellement séparatrice supplémentaire, 2 triples spots de lumière, alimentation électrique 600 W, accès WIFI public (débit non garanti), 1 chaussette de signalisation, 2 tables, 4 chaises. 4 badges d'accès à toutes les zones hors ateliers. Cet espace est généralement ouvert sur 3 secteurs

Les espaces de 12 m² et de 18 m² donnent droit à un espace pour encart publicitaire dans le programme des JAMU 2025 ; format de cet encart : JPG ou EPS ou PNG en haute définition (600 dpi), hauteur 10 cm, largeur 21 cm (marges incluses); choix de l'emplacement au sein du programme effectué par l'organisateur.

LISTE : Le service « LISTE » permet la remise de la liste des participants sous forme matérialisée ou dématérialisée. Ce fichier comprend exclusivement les noms et fonctions, sociétés et adresses postales, à l'exception des participants ayant refusé toute communication de leurs coordonnées.

DOCUMENTS : Les formats des documents ou objets à insérer dans les sacs doivent être compatibles avec la taille du sac fourni aux participants.

ENCART NEWSLETTER :

L'encart publicitaire, fourni par votre société, pour insertion dans la newsletter doit être sous format JPG ou EPS ou PNG en haute définition (600 dpi). Format : H 10 cm x L 21 cm.

REPAS :

Les plateaux repas vous seront apportés à votre stand.

L'exposition est ouverte aux congressistes de 10h30 à 17h30 les 2 jours

Les 2 déjeuners et les 4 pauses sont proposés au sein de l'espace d'exposition, soit plus de 4h30 de temps dédié

L'exposition accueille les pauses, les déjeuners et plusieurs ateliers dont les ateliers escape game

Renseignements et réservations :

www.jamu.fr, rubrique Exposants

expo@iresu.fr

Karine Leleu : Tél 01 84 19 28 75

Agnès Baer : Tél 06 12 32 81 15

IRESU, SAMU 92

104 Bld Raymond Poincaré 92380 GARCHES

expo@iresu.fr

Pour toute réservation, merci d'utiliser « l'engagement de réservation »

Espaces de 9m² :
Numéros 1, 3 à 8 et 10 à 20

Espaces de 12 m²:
Numéros 2 et 9

Zones de restauration

Accueil

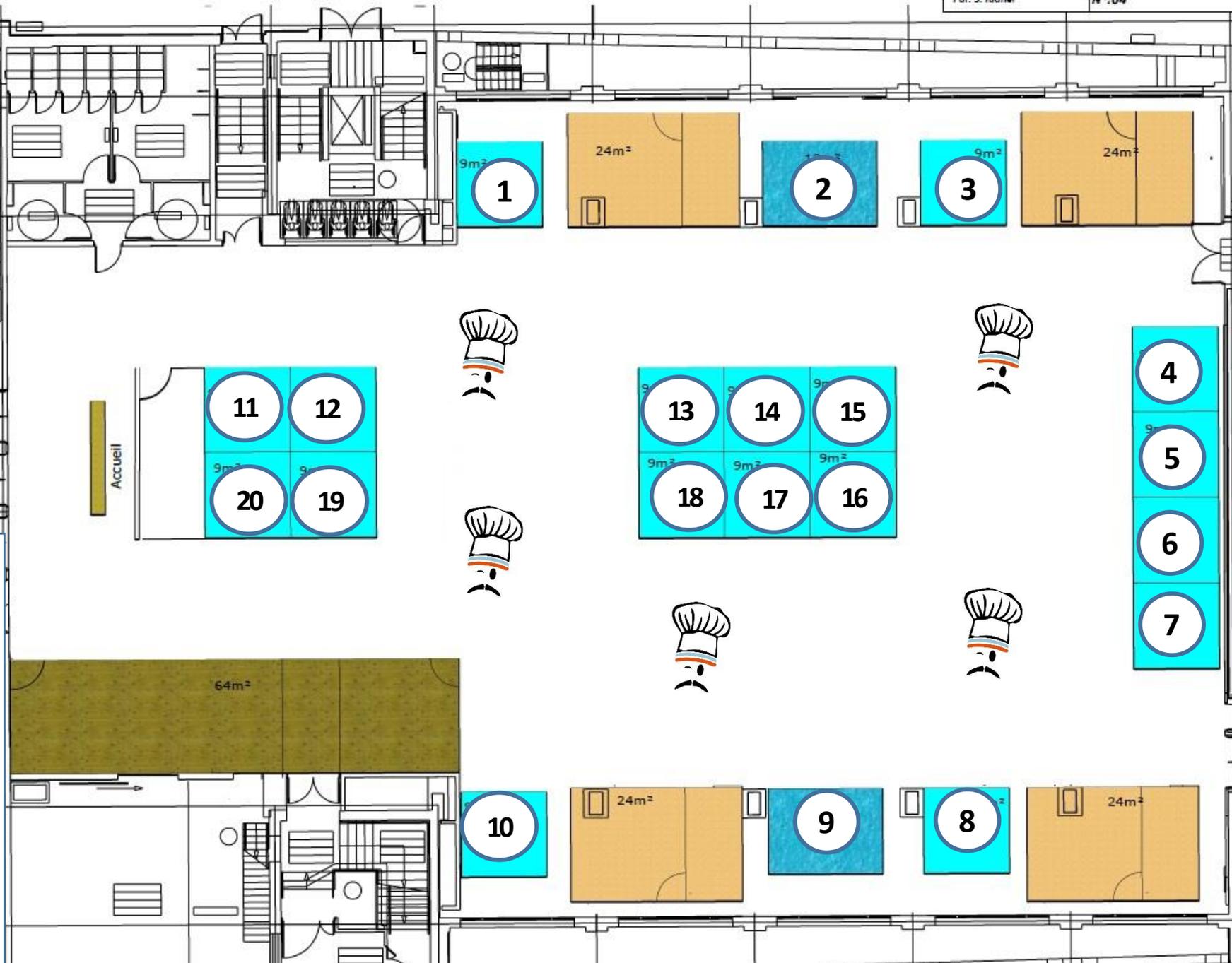
Ateliers



Plan de la zone d'exposition arrêté au
28 Aout 2024.

Les zones de restauration sont
indiquées à titre purement graphique
et n'augurent pas de la position des
buffets.

Ce plan est susceptible de
modifications.



JAMU 2025 : Jeudi 27 et vendredi 28 mars

ESPACES ET SERVICES : ENGAGEMENT DE RESERVATION

Nom de la société :

Contact

Nom Prénom

Adresse

Tél :

Email :

Facturation

Nom Prénom

Adresse

Tél :

Email :

ESPACE D'EXPOSITION :

Espace de 9 m² 2 112 € TTC (1 760 € HT)

Espace de 12 m² 2 328 € TTC (1 940 € HT)

Espace de 18 m² 2 976 € TTC (2 480 € HT)

SERVICES COMPLEMENTAIRES

1 - CHOIX 456 € TTC (380 € HT)

Indiquez vos préférences (numéro de l'espace). Le plan actuel est susceptible de modifications

Choix 1

Choix 2

2 - LISTE 1 920 € TTC (1 600 € HT)

Rappel : Ce fichier comprend exclusivement les noms et fonctions, sociétés et adresses postales, à l'exception des participants ayant refusé toute communication de leurs coordonnées.

3 - DOCUMENT 480 € TTC (400 € HT)

4 - ENCART NEWSLETTER 1 176 € TTC (980 € HT)

5 - PLATEAU REPAS 30 € TTC (25 € HT)

Nombre de plateaux Repas :

Cochez l'espace et le/les services souhaités. Les services sont pris en compte selon la date de réception de l'engagement de réservation accompagné du règlement. Un extrait des CGV figure au verso.

Total HT :

TVA (20%) :

TTC :

Engagement et signature au verso

ENGAGEMENT DE RESERVATION D'ESPACE ET ACHAT DE SERVICES

La location d'un espace comprend :

- Soit un espace de 9 m², 1 table de 140 cm, 2 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 300 watts, une chaussette de signalisation. Les espaces d'exposition sont numérotés sur le plan. Ils disposent de parois en cloisons modulaires blanches, avec traverse en périphérie et une chaussette de signalisation. Ces espaces disposent de 2 ou 3 cloisons et 1 ou 2 ouvertures. 2 badges.
- Soit un espace de 12 m², 1 table de 140 cm, 2 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 300 watts, une chaussette de signalisation. Ces espaces disposent de 3 cloisons et de 1 ouverture. 2 badges. Un encart de pied de page publié dans le programme est offert.
- Soit un espace de 18 m², 2 tables de 140 cm, 4 chaises, un accès au courant électrique pour une puissance maximale de 600 watts, une chaussette de signalisation. Cet espace dispose de 1, 2 ou 3 cloisons, de 1 ou 2 ouvertures, et d'une éventuelle cloison supplémentaire partielle. 4 badges. Un encart de pied de page publié dans le programme est offert. Cet espace dispose généralement de 3 ouvertures.
- Ils sont tous 3 situés au sein de l'espace d'exposition, chacun bénéficiant d'une visibilité et d'un accès facile des congressistes.
- Les deux déjeuners et les quatre pauses sont situés au sein même de l'espace d'exposition représentant plus de 4h30 de passage obligé parmi les stands des exposants.
- Désignation de l'emplacement par l'organisateur 2 semaines avant l'installation, (hors achat service « CHOIX »). L'implantation proposée est susceptible de modifications.
- L'installation, effectuée le mercredi 26 mars de 15h à 18h, et/ou le jeudi de 7h30 à 9h30.
- La mise à disposition de cet espace du jeudi 27 mars 7h30 jusqu'au vendredi 28 Mars à 18h.
- Le nom de votre société, son logo avec le repérage au sein de l'exposition précisés sur le programme.

L'achat d'un service s'ajoute à la location de l'espace.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Art.1 Conditions générales : Les organismes désireux d'exposer et d'acheter un service complémentaire acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation de l'IRESU et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.
- Art.2 Admissions : Les engagements de réservation, signés par l'exposant, ne seront valables que s'ils sont formulés sur les formulaires « ESPACES ET SERVICES : ENGAGEMENT DE RESERVATION » fournis par l'IRESU. Les engagements de réservation sont à adresser à : IRESU SAMU des Hauts-de-Seine, 104 Boulevard Raymond Poincaré, 92380 GARCHES. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les demandes de réservations. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque.
- Art.3 Paiement : Toute réservation d'espace et de service devra être accompagnée du règlement.
- Art.4 Annulation : En cas d'annulation par un exposant avant le 27/02/2025, l'organisateur conserve à titre d'indemnité 60% du montant de la facture globale. Pour toute annulation intervenant à partir du 27/02/2025, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.
- Art.5 Sous location : Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.
- Art.6 Occupation des surfaces d'exposition : L'attribution des emplacements (hors achat du service « CHOIX ») sera décidée par l'organisateur. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être faite sans l'accord écrit de l'IRESU.
- Art.7 Règlements et consignes de sécurité : Un dossier technique de l'exposant sera envoyé à chaque société ayant réservé un espace. Ce dossier comprendra toutes les modalités d'aménagement de stand et de location de mobilier, ainsi que les règlements de sécurité et les informations sur les différents services qui vous seraient nécessaires. Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs salariés et sous-traitants la réglementation du lieu de congrès et les consignes précisées dans le dossier technique. Ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du lieu de congrès. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué ou installé sur leur stand.
- Art.8 Distribution de documents : Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand (Hors achat de service « DOCUMENT »)
- Art.9 Droit et responsabilités de l'organisateur : L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.
- Art.10 Litiges : En cas de litige, seuls les tribunaux de Nanterre sont compétents

Engagement de réservation faisant office de bon de commande :

Signature, date et nom de la société :

Renseignements : www.jamu.fr (rubrique Exposants), ou par mail : expo@iresu.fr, ou par tél : Karine LELEU : 01 84 19 28 75, Agnès BAER : 06 12 32 81 15

Renvoyez cet engagement de réservation signé accompagné du règlement à :
IRESU, SAMU92, 104 Boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES, ou à expo@iresu.fr